



CHARTRE & REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Signer une licence, c'est, s'engager en tant que joueur, dirigeant ou entraîneur à respecter l'Ethique du football en général et les règles particulières du club (définies par le Bureau Directeur du CS ROSNY FOOTBALL)

Le football est un sport collectif où chacun apporte ses propres valeurs individuelles. Ainsi, chacun représente le Club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

DISPOSITIONS GENERALES

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié(e) doit avoir :

- Pris connaissance et signer le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs)
- Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle
- Renseigner la fiche de renseignement pour les mineurs

LE CLUB = LE ROLE DE CHACUN

• LE JOUEUR :

Tout licencié(e) doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs. En cas d'empêchement il doit en avvertir l'entraîneur le plus rapidement possible.

Tout licencié(e) doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé.

La tenue doit être adaptée à la pratique du football : crampons, protège-tibias, short, chaussettes et ne doit pas constituer de danger pour lui, ses coéquipier(e)s (montres, bagues, bracelets, chaînes).

Il doit respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que ceux des autres clubs (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau...)

Il doit accepter les choix des entraîneurs dans la constitution des équipes et écouter attentivement les conseils de l'éducateur(ice) pour progresser

Tout licencié(e) doit respecter l'arbitre (même s'il ressent une injustice), de ses coéquipier(e)s, de l'équipe adverse. L'entraîneur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention.

Les licencié(e)s doivent se serrer la main et serrer la main des éducateur(ice)s, dirigeants, membres du club lors des matchs et des entraînements. Ils doivent également serrer systématiquement la main de l'équipe adverse après les rencontres (que le match soit gagné ou perdu).

Tout licencié(e) pris en flagrant délit de vol ou de dégradation dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu(e) de toutes activités au sein du club pendant une ou plusieurs saisons.

Tout licencié(e) ne peut jouer de matchs ou tournois avec un autre club que le CS ROSNY FOOTBALL sans l'accord préalable de la Présidence et doit informer son éducateur(ice) avant toutes détections éventuelles.

- L'ENTRAINEUR / EDUCATEUR(-ICE) :

Choisi par le bureau pour ses compétences et ses aptitudes, l'entraîneur a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne. Son rôle est social et éducatif

Il doit assurer l'entraînement des joueurs de sa catégorie en collaboration avec des adjoints éventuels

Être présent sur le lieu d'entraînement environ 30 minutes avant la séance et entraîner en tenue de football, doit informer de toute absence en amont au Responsable ou au Bureau Directeur, puis aux parents et joueur(se)

Adopter un comportement exemplaire à l'égard des joueurs, éducateur(ice)s, parents, dirigeants du CS ROSNY FOOTBALL et des clubs adverses

Respecter les arbitres et faire respecter au sein de son équipe l'esprit du jeu.

Il doit veiller à la santé et la sécurité des joueurs, tenir un discours positif et mesuré, faire jouer tous les joueurs.

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition, le matériel et de rendre aussi propre que possible ces derniers.

Il est tenu également de fermer soigneusement tout ce qui a été ouvert (locaux, vestiaires, bureaux...).

Il doit communiquer au bureau toute information technique, administrative ou autre dans un souci de bon fonctionnement général

Il est chargé d'utiliser et de mettre en place, les moyens de communication permettant la diffusion d'informations relatives à la vie du club et de leur équipe

Il doit assister aux réunions techniques tout au long de la saison, accepter le dialogue avec tout acteur du club dans le cas d'un désaccord éventuel

- LES PARENTS :

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.

Les parents sont priés d'assister aux réunions programmées dans la saison.

Lors des entraînements/ matches

Les parents doivent :

Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent.

Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matches.

Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard

Les parents sont priés de ne pas intervenir auprès de leurs enfants afin de permettre à l'éducateur(ice) / dirigeant présent de gérer son équipe correctement.

Lors d'un match, laissez le gardien de but prendre ses propres décisions, les parents (tout comme les dirigeants d'ailleurs) ne doivent pas se placer derrière le but pour donner des consignes au gardien de but.

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer sur le terrain et dans les vestiaires pendant les matches et les entraînements. La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.

Pour les rencontres à l'extérieur :

Accompagner l'équipe le plus souvent possible dans la saison sous peine de non-convocation de leur enfant ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des licencié(e)s avant le départ.

En cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant dès que possible.

Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.

En cas de réelle indisponibilité, il est demandé de prévenir le plus tôt possible le responsable d'équipe.